



Schweizerische Vereinigung für Kleintiermedizin
Association Suisse pour la Médecine des petits Animaux
Associazione Svizzera dei Veterinari per Piccoli Animali
Swiss Association of Small Animal Medicine

Recommandations de vaccination 11/2008

Les discussions en Suisse et à l'étranger sur les vaccinations des petits animaux, les informations lors de congrès et dans la presse, les nouvelles combinaisons de vaccins offertes sur le marché sèment le désordre dans les esprits des vétérinaires et des propriétaires d'animaux.

Le 21.12.06 l'ASMPA a organisé une réunion de spécialistes ayant pour but de formuler des consignes de vaccination pour les chiens et les chats valables pour toute la Suisse. La commission créée à cette occasion et qui a pour mission de surveiller la situation vaccinale est composée comme suit :

- Mme la Prof. Claudia Reusch, Médecine Interne des petits animaux, Faculté Vetsuisse de Zürich
- Le Dr. méd. vét. Iwan Burgener, Médecine Interne, Faculté Vetsuisse de Berne
- Le Dr. méd. vét. Hanspeter Ottiger, Contrôle des vaccins, Institut de Virologie et de Prévention Immunitaire (Institut für Viruskrankheiten und Immunprophylaxe IVI), Mittelhäusern
- Prof. Hans Lutz, Laboratoire de Médecine Vétérinaire, Faculté Vetsuisse de Zürich, membre de la commission de vaccination des vétérinaires praticiens allemands et du groupe ABCD
- La Dresse méd. vét. Käthi Brunner, past présidente de l'ASMPA

Principes de base

1. La vaccination est la mesure de prévention la plus importante dans la lutte contre les maladies infectieuses. Elle comprend une vaccination de base complète ainsi que les vaccins de rappels suivants.
2. Il faut essayer de vacciner le pourcentage le plus élevé d'animaux d'une population.
3. Les antigènes contenus dans les vaccins et les intervalles entre les injections doivent être adaptés de façon optimale pour chaque animal, pour atteindre la meilleure protection vaccinale possible.
4. Les consignes de vaccination sont consciemment formulées avec prudence. Elles sont supervisées dans la durée et constamment adaptées aux connaissances les plus actuelles.
5. Les indications contenues dans les modes d'emploi des fabricants de vaccins doivent être suivies scrupuleusement.
6. Vous trouverez toutes les informations concernant les vaccins et les combinaisons de vaccins autorisés actuellement en Suisse sous l'adresse www.ivi.ch .

Schéma de vaccination pour les chiens

Vaccination de base à l'âge de

8-9 semaines	12 semaines	16 semaines*	15 mois**
Carré	Carré	Carré	Carré
H.c.c	H.c.c	H.c.c	H.c.c
Parvovirose	Parvovirose	Parvovirose	Parvovirose
Léptospirose	Léptospirose	Léptospirose	Léptospirose

* Dès l'âge de 12 semaines, la vaccination répétée deux fois dans un délai de 3 - 4 semaines est en principe suffisante. Une immunisation insuffisante est remarquée auprès de chiots avec vaccination précoce(8 -9-semaines ou plutôt) contre la parvovirose (CPV) et la maladie de Carré (CDV) en raison de l'influence des anticorps maternels, une troisième vaccination à l'âge de 16 semaines est alors recommandée.

** La vaccination de base complète se termine par le vaccin une année après.

Virus de la Parainfluenza canin (CPiV)

- A injecter sc. peut être obtenu seul ou comme composant d'un vaccin polyvalent
- Pour les chiens exposés à un risque d'infection accru (pension, groupe de chiots)
- Vaccination 4 semaines avant la date d'exposition prévue
- Premier vaccin à partir de 8 semaines, 2e vaccin 3-4 semaines plus tard.

Bordetella bronchiseptica

- - Ne peut être obtenu actuellement en Suisse uniquement en combinaison avec CPiV (en application intra-nasale)
- Indication comme pour CpiV
- Date de vaccination comme pour CpiV

Vaccin contre la rage

- A 12 semaines ou plus tard, suivant les indications du fabricant de vaccin
- Des dispositions spéciales sont valables pour le passage des frontières (voir Homepage BVET).
- Il faut respecter un intervalle de 2 semaines entre ce vaccin et les autres

Vaccins de rappel

- Premier rappel contre la maladie de Carré (CDV), hépatite (H.c.c.), la parvovirose (CPV) après 2 à 3 ans pour les animaux âgés, rappels tous les 3 ans
- Vaccin de rappel contre la leptospirose chaque année.
- Vaccin de rappel contre la rage tous les trois ans.

Autres vaccins selon les besoins

Schéma de vaccination pour les chats

Immunisation de base à l'âge de:

8-9 semaines	12 semaines	16 semaines*	15 mois**
Panleucopénie (FPV)	Panleucopénie (FPV)	Panleucopénie (FPV)	Panleucopénie (FPV)
Rhinotrachéite (FHV)	Rhinotrachéite (FHV)	Rhinotrachéite (FHV)	Rhinotrachéite (FHV)
Calicivirose (FCV)	Calicivirose (FCV)	Calicivirose (FCV)	Calicivirose (FCV)
Leucose féline (FeLV)	Leucose féline(FeLV)		Leucoseféline (FeLV)

* Dès l'âge de 12 semaines, une double vaccination dans un intervalle de 3 à 4 semaines est, en principe, suffisante. Analogiquement au chien et en raison de l'influence du niveau des anticorps maternels, une troisième vaccination est recommandée.

** L'immunisation de base est atteinte par une vaccination après une année.

Vaccin contre la rage

- Selon besoins à l'âge de 12 semaines ou plus tard, selon les recommandations des fabricants du vaccin.
- Des dispositions sont valables pour le passage des frontières (voire Homepage BVET).
- Il faut respecter un intervalle de 2 semaines entre ce vaccin et les autres.

Vaccin de rappel

- Rappel de vaccin annuel pour FHV, FCV et FeLV
- Lors de risque d'infection modéré ou moindre, l'intervalle entre les vaccinations chez les chats âgés peut être prolongé (à partir de 5 injections, respectivement 4 années).
- Vaccination de rappel pour Panleucopénie tous les trois ans.
- Vaccination de rappel pour la rage tous les 3 ans selon besoin.

Vaccinations complémentaires selon besoins

Chez les chats, les injections parentérales **ne doivent pas** être faites dans la peau du cou afin d'éviter les dangers des fibrosarcomes induits par les vaccins, mais doivent être faites dans les flancs ou la partie distale des membres postérieurs.